



Indian Ocean Tuna Commission  
Commission des Thons de l'Océan Indien



---

# **Rapport de la réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation**

---

**Nairobi, Kenya 16-18 février 2011**

---

**IOTC-2011-SS4-R[F]**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**MEMBRES DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN  
AU 18 MARS 2010**

---

**AUSTRALIE**  
**BELIZE**  
**CHINA**  
**COMORES**  
**ÉRYTHREE**  
**UNION EUROPEENNE**  
**FRANCE**  
**GUINEE**  
**INDE**  
**INDONESIE**  
**IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'**  
**JAPON**  
**KENYA**  
**COREE, REPUBLIQUE DE**  
**MADAGASCAR**  
**MALAYSIA**  
**MAURICE**  
**OMAN, SULTANAT DE**  
**PAKISTAN**  
**PHILIPPINES**  
**SEYCHELLES**  
**SIERRA LEONE**  
**SRI LANKA**  
**SOUDAN**  
**TANZANIE**  
**THAÏLANDE**  
**ROYAUME UNI**  
**VANUATU**

**PARTIES COOPERANTES NON CONTRACTANTES**

---

**MALDIVES**  
**SENEGAL**  
**AFRIQUE DU SUD**  
**URUGUAY**

---

**DISTRIBUTION :**

Participants à la Session,  
Membres de la Commission  
Autres nations et organisations internationales intéressées  
FAO (Département des pêches)  
FAO (responsables régionaux des pêches)

**REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE**

CTOI, 2011. Rapport de la réunion du Comité technique sur les critères d'allocation. Nairobi, Kenya, 16-18 février 2011.  
*IOTC-2011-SS4-R[F]: 24 pp.*

---

## SOMMAIRE

<b>Sommaire</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Ouverture de la session</b> .....	<b>5</b>
<b>II. Adoption de l'ordre du jour</b> .....	<b>5</b>
<b>III. Informations sur les critères d'allocation</b> .....	<b>5</b>
A. Revue des systèmes d'allocation de quotas des autres ORGP-thons .....	5
B. Critères pour l'élaboration d'un système de quotas pour les ressources thonières de l'océan Indien .....	6
<b>IV. Propositions pour un système d'allocation de quotas de la CTOI</b> .....	<b>6</b>
A. Proposition A .....	6
B. Proposition B .....	6
C. Proposition C .....	7
D. Proposition D .....	7
E. Proposition E .....	7
<b>V. Discussion générale et principes directeurs</b> .....	<b>8</b>
<b>VI. Adoption du rapport</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe I Liste des participants</b> .....	<b>i</b>
<b>Annexe II Discours d'ouverture de l'Honorable Amason Jeffah Kingi, Ministre du développement des pêches du Gouvernement du Kenya</b> .....	<b>ix</b>
<b>Annexe III Ordre du jour de la réunion du Comité technique sur les critères d'allocation</b> .....	<b>xi</b>
<b>Annexe IV Liste des documents</b> .....	<b>xii</b>
<b>Annexe V Déclarations de la République de Maurice et du Royaume Uni concernant la proposition d'allocation de quotas au Royaume Uni sur la base de l'Archipel des Chagos</b> .....	<b>xiii</b>
<b>Annexe VI Principes directeurs de base arrêtés par les états riverains ayant une vision commune</b> .....	<b>xiv</b>

## **I. Ouverture de la session**

1. La réunion du Comité technique de la Commission des thons de l'océan Indien sur les critères d'allocation s'est tenue à Nairobi (Kenya), du 16 au 18 février 2011. Des délégués de 21 membres de la Commission, d'une partie coopérante non contractante et de 4 observateurs ont participé à la session. La liste des participants est fournie en Annexe I.
2. Au nom du gouvernement du Kenya, l'Honorable Amason Jeffah Kingi, Ministre du développement des pêches, a souhaité aux participants la bienvenue à Nairobi et a déclaré la session ouverte (Annexe II). Le Comité technique décida que le président de la CTOI, M. Rondolph Payet, présiderait à la réunion.

## **II. Adoption de l'ordre du jour**

3. Le Comité technique a adopté l'ordre du jour comme présenté en Annexe III de ce rapport, avec l'ajout d'une présentation par l'Inde au point 3. Les documents présentés lors de la session sont listés en Annexe IV.
4. Il fut rappelé que cette réunion du Comité technique avait lieu à la demande de la Commission, comme spécifié dans la résolution 10/01 adoptée en mars 2010 à Busan (Corée), dans le but de discuter et de recommander un système d'allocation de quotas, ou toute autre mesure pour la gestion des ressources de thons et des espèces apparentées dans l'océan Indien.
5. Le Sri Lanka a présenté les conclusions d'une Consultation sur les pêcheries et les thons de l'océan Indien, qui s'est tenue à Colombo du 7 au 12 février 2011, sous les auspices de l'*Indian Ocean Marine Affairs Cooperation* (IOMAC) ; le document correspondant sera mis à la disposition du Secrétariat pour diffusion auprès des participants.

## **III. Informations sur les critères d'allocation**

### **A. Revue des systèmes d'allocation de quotas des autres ORGP-thons**

6. Le Secrétariat a présenté une revue (IOTC-2011-SS4-03) des systèmes d'allocation de quotas élaborés par les quatre autres ORGP-thons (Commission pour la conservation du thon rouge austral —CCSBT, Commission internationale pour la conservation des thons atlantiques —CICTA, Commission interaméricaines des thons tropicaux —IATTC et Commission des pêches du Pacifique central et occidental —WCPFC).
7. Pour toutes les ORGP, un processus en deux étapes est en général appliqué : i) définition d'une limite des activités de pêche (p. ex. limitation des captures ou de la capacité de pêche) puis ii) allocation des opportunités de pêche entre les participants.
8. Aucune ORGP-thon n'a encore adopté de procédures formelles d'allocation, mais les conventions de la CCSBT et de la WCPFC incluent des directives pour l'allocation des quotas et la CICTA a adopté un ensemble de directives pour la négociation des quotas qui sont établis tous les trois ans. L'IATTC n'alloue pas de quotas mais adopte un total admissible des captures (TAC) et une date de fermeture de la pêcherie est déterminée par le Secrétariat sur la base des déclarations de captures.
9. La comparaison révèle que, bien que les approches prennent en compte les différences entre les océans, il existe des similarités entre les critères retenus.

## **B. Critères pour l'élaboration d'un système de quotas pour les ressources thonières de l'océan Indien**

10. Le délégué indien a brièvement présenté la conception des problèmes en jeu du point de vue des états riverains en développement. Il a déclaré que les critères, tout en tenant compte des droits historiques des nations pêchant en eaux lointaines, les droits des états riverains en développement doivent être également respectés. Par ailleurs, il a indiqué que les droits de voisinage (surface de la ZEE, longueur des côtes, surface du plateau continental et populations de pêcheurs), les droits souverains des états riverains et le contexte socio-économique doivent être pris en compte.

## **IV. Propositions pour un système d'allocation de quotas de la CTOI**

11. Le Comité technique a examiné les quatre propositions présentées ainsi qu'une cinquième proposition présentée par la Corée durant la réunion.

### **A. Proposition A**

12. L'Indonésie a présenté sa proposition (IOTC-2011-SS4-PropA) en soulignant la nécessité urgente d'élaborer un système d'allocation de quotas qui garantisse l'utilisation durable des ressources de thons et d'espèces apparentées de l'océan Indien, ce qui est à la base de la sécurité alimentaire des états riverains de la région. La proposition s'appuie sur 6 critères à prendre en compte lors de l'allocation des quotas et a pour but de respecter les aspirations de toutes les CPC : i) zone géographique, ii) historique des pêcheries thonières, iii) captures historiques (1999-2009), iv) flottes et engins de pêche, v) contexte socio-économique et vi) préoccupations environnementales. La proposition indonésienne ne précise pas les facteurs de pondération à appliquer et doit être considérée comme des lignes directrices pour un processus de négociation.

### **B. Proposition B**

13. Les Seychelles ont présenté une proposition (IOTC-2011-SS4-PropB) basée sur un système hybride d'attribution de toutes les captures dans les ZEE des états riverains de l'océan Indien à ces états riverains et des captures historiques en haute mer des états du pavillon éligibles à ces mêmes états. Les Seychelles ont expliqué que ce système hybride tient compte des aspirations des états riverains et de leurs droits souverains sur les ressources de leurs ZEE mais également des droits et investissements historiques et des nations pêchant en eaux lointaines. Une fois que la référence de captures est établie, des facteurs de correction sont appliqués pour refléter le manque d'application, la participation à la CTOI et l'état des contributions à la CTOI de chaque participant. Un plan d'utilisation sera demandé à chaque participant. Dès le début, les allocations peuvent être transférées pour chaque période d'allocation. Après les premiers 15 ans, une décision sera prise sur l'éventuelle autorisation de la vente d'allocations.
14. Les Seychelles ont indiqué que leur proposition inclut uniquement des données provenant des senneurs et des palangriers et soulignent que tout système d'allocation devra tenir compte des captures des flottes artisanales, comme celle de filet maillant. Les pêcheries artisanales ne sont pas incluses dans la proposition car les données de prises et effort les concernant requises par cette procédure ne sont pas disponibles pour le moment sous une forme spatialement non agrégée. La proposition prévoit l'arrivée de nouveaux entrants par le biais d'une réserve qui devra être discutée.

15. Par ailleurs, les Seychelles ont indiqué que la période de référence de 30 ans utilisées pour les captures historiques n'avait été choisie qu'à titre d'exemple et que le choix d'une période plus adéquate restait ouvert.
16. Suite à la présentation de cette proposition, Maurice et le Royaume Uni ont demandé que leurs déclarations respectives soient incluses dans l'Annexe V.

### **C. Proposition C**

17. L'Union européenne a présenté sa proposition (IOTC-2011-SS4-PropC) qui définit une référence pour l'allocation, basée sur les captures historiques par état du pavillon pour une période de référence de 10 ans, qui reflèterait la réalité de la pêche.
18. Dans le même temps, l'UE a présenté les dispositions de sa proposition relative à la mise en place d'une réserve, en pourcentage du TAC, qui serait allouée entre les états et territoires en développement afin de répondre à leurs aspirations légitimes.
19. Cette réserve, et sons allocation entre les états et territoires en développement, devrait être basée sur des critères concrets tels que les plans de développement des flottes et d'autres, à définir par la Commission, qui prendraient en compte les différents aspects et situations des états et territoires en développement.
20. La proposition de l'UE vise à reconnaître les droits et les aspirations à la fois des états riverains et des nations pêchant en eaux lointaines qui ont une activité de pêche et d'investissements historique dans l'océan Indien. La proposition décrit plusieurs principes à suivre pour l'élaboration du système d'allocation, ainsi qu'une série de facteurs de correction basés sur l'état d'application, la participation à la CTOI et les retards de paiement des contributions. Des facteurs de correction positifs seront également pris en compte, par exemple la conformité, les actions prises pour régler la situation de ses navires INN, les activités de recherche scientifique.
21. Les pondérations respectives des facteurs de correction négatifs et positifs devront être discutées et décidées. La proposition inclut également des dispositions sur les transferts volontaires de quotas ainsi que sur un système de rapports/pénalités/suivi de l'application.

### **D. Proposition D**

22. La République islamique d'Iran a présenté une proposition (IOTC-2011-SS4-PropD) utilisant comme référence les captures historiques des états du pavillon au cours des dix dernières années. La proposition considère cinq facteurs et un système de pondération basé sur i) les impacts socio-économiques des pêcheries thonières (30%), ii) l'application de pratiques de pêche responsables (25%), iii) être un état riverain de l'océan Indien (15%), iv) être membre de la CTOI (15%) et v) respecter les résolutions de la CTOI (15%). L'Iran a souligné la nécessité qu'un groupe de travail élabore plus avant les détails de mise en œuvre du système d'allocation de quotas.

### **E. Proposition E**

23. La Corée a présenté sa proposition (IOTC-2011-SS4-PropE) qui souligne la nécessité d'avoir une période de référence adaptée aux différentes CPC. Dans le cas de la Corée, dont les captures ont décliné après le milieu des années 70, la période de référence proposée commencerait en 1960. Cette évolution historique des captures coréennes découle en particulier de la stratégie d'exploitation dans les divers océans, avec un déplacement de l'océan Indien vers le Pacifique, pour diminuer la pression sur les stocks

concernés et du fait, ces dernières années, de la piraterie dans la zone somalienne. Par ailleurs, la Corée propose d'envisager et d'adopter des mesures de conservation et de gestion distinctes pour les flottes de palangriers et de senneurs, comme c'est le cas dans les autres ORGP.

## V. Discussion générale et principes directeurs

24. Il a été reconnu que le processus d'élaboration des critères d'allocation est complexe et qu'il est peu susceptible d'être complété dans le peu de temps alloué à cette réunion. Néanmoins, il fut également reconnu qu'il était de première importance de progresser sur la base des positions communes exprimées au cours de la réunion, y compris un accord sur les principes de base qui pourraient guider l'élaboration d'une approche de l'allocation.
25. Le Comité technique a aussi reconnu qu'il existe des avantages à adopter une approche mécanique transparente dans laquelle les allocations sont calculées sur la base d'une formule qui incorpore les principes de base énoncés ci-dessous, et non pas une liste de critères qui exigeraient des négociations intensives à chaque cycle d'allocation.
26. Un système d'allocation des quotas devrait être structuré par des principes directeurs (par exemple une pêche durable, une distribution équitable des bénéfices...), des critères d'allocation des quotas (par exemple historique des captures, situation socio-économique, localisation géographique...) et des indicateurs qui quantifient chacun des critères d'allocation (par exemple prises par zones ou par pavillons, taille de la population, indicateurs de développement humain, surface de la ZEE dans l'océan Indien...). La formule qui sera utilisée pour définir l'allocation de référence devra utiliser une combinaison de tous ces éléments.
27. Cette référence serait ajustée selon des facteurs de correction établis (par exemple participation à la CTOI, état d'application...) afin d'obtenir l'allocation finale pour chaque CPC éligible.
28. Des règles d'application pourraient être définies pour réguler la façon dont l'allocation est utilisée par chaque CPC (par exemple transferts de quotas, soumission d'un plan d'utilisation, autres exigences de surveillance pour garantir une information correcte sur l'application...).
29. Ce qui suit est une liste non exhaustive des éléments d'un système d'allocation qui furent discutés et approuvés. Le système d'allocation devrait inclure des principes comme :
  - a. contribuer à l'utilisation durable de la ressource ;
  - b. allouer des opportunités de pêche justes et équitables à tous les participants ;
  - c. reconnaître les droits des états riverains et des nations pêchant en eaux lointaines ;
  - d. reconnaître les aspirations des états riverains, y compris à développer leurs opportunités de pêche ;et des critères tels que :
  - e. prendre en compte la situation socio-économique des participants, telle que la dépendance de leurs économies à l'égard de la pêche et les investissements dans le secteur thonier ;
  - f. l'état/historique d'application ;
  - g. prévoir des mesures incitant les participants à améliorer leur respect des résolutions de la CTOI.

30. Par ailleurs, un groupe d'états riverains a présenté une déclaration exposant leur opinion sur une liste d'éléments qu'ils souhaitent voir utilisés dans la formulation d'un système d'allocation. Cette déclaration est incluse en Annexe VI.
31. Certaines CPC, y compris des états riverains membre de la CTOI, ont indiqué que certains éléments présents dans la déclaration des états riverains seraient acceptables. Cependant, elles ont clairement indiqué leur désaccord sur d'autres points, tels que les captures par zones.
32. Le Comité technique décida que, bien qu'il serait souhaitable d'avoir une procédure d'allocation en 2012, la complexité de la question pourrait empêcher d'arriver à un accord dans ce délai. Néanmoins, et reconnaissant que l'objectif global est d'adopter une mesure de conservation qui garantisse la durabilité des ressources concernées, les participants ont noté que, si nécessaire et sur la base d'un avis scientifique, d'autres mesures de gestion seront à la disposition de la Commission pour atteindre cet objectif, pendant que les discussions sur un système d'allocation de quotas se poursuivront.
33. Les éléments présentés au cours des débats furent cependant reconnus comme constructifs. Pour poursuivre l'élaboration d'un mécanisme d'allocation qui incorpore ces éléments, il fut décidé que des travaux en intersession seront nécessaires, y compris la tenue d'une autre consultation technique avant la Session 2012 de la CTOI. Les parties sont encouragées à mener des consultations en intersession, dans le but de travailler à une proposition révisée qui recevrait le soutien de toutes les parties. Ces travaux devraient être illustrés d'exemples afin de faciliter la compréhension par les parties des conséquences des différentes options.
34. Notant que les données historiques de captures sont probablement un élément important du calcul de la référence pour le système d'allocation, le Comité technique a décidé que le Secrétariat préparerait, pour sa prochaine réunion, un document sur la disponibilité, l'exhaustivité et la qualité des données concernant toutes les flottes présentes dans la base de données de la CTOI.
35. Il fut également reconnu que le mandat donné par la résolution 10/01 inclut l'examen de mesures de gestion alternatives. Cependant, il fut indiqué que les informations disponibles ne permettaient pas de discuter de telles mesures. Il serait plus approprié de discuter de telles mesures durant la session de la Commission sur la base d'un avis scientifique. Il fut demandé au Secrétariat de fournir des informations sur les mesures de conservation et de gestion alternatives appliquées par d'autres ORGP-thons.
36. Les Maldives ont proposé d'accueillir la prochaine réunion du Comité technique en janvier 2012.

## **VI. Adoption du rapport**

37. Le rapport de la réunion du Comité technique sur l'allocation des critères a été adopté le 18 février 2011.

## ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS

### MEMBERS/MEMBRES

#### AUSTRALIA - AUSTRALIE

Ms. Claire VAN DER GEEST  
Department of Agriculture  
Fisheries and Forestry, Australian Government  
International Fisheries  
Sustainable Resources Management Division  
GPO Box 85  
Canberra ACT 2601  
Phone: + 61 2 6272 5725  
Fax: + 61 2 6272 5089  
Email: vandergeest@daff.gov.au

Ms. Anna WILLOCK  
Director, International Fisheries  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
Canberra ACT 2601  
Tel: + 61-2-6272 5561  
Fax: + 61 2 6272 5089  
Email: anna.willock@daff.gov.au

#### BELIZE - BELICE

#### CHINA - CHINE

#### COMOROS - COMORES

M. Mikidar HOUMADI  
Directeur générale  
Direction de la peche, Comoros  
Moroni  
Tel: + 269 7731630  
E-mail: mikidar.houmadi@yahoo.fr

M. Ali YOUSOUF  
Directeur Adjoint Peche  
Direction Generale Des Ressources Halieutiques  
41 Hamramba  
Moroni  
Tel: + 269 7750013  
Fax: + 269 7750013  
E-mail: yousmed69@yahoo.fr

#### ERITREA - ERYTHREE

#### EUROPEAN UNION

Mr. Roberto CESARI  
Deputy Head of Unit  
International affairs, law of the sea and regional  
fisheries organisations  
European Commission  
Directorate-General for Maritime Affairs and  
Fisheries  
J-99 02/71, 1049 Brussels  
BELGIUM  
Tel: + 32 2 2994276  
Fax: Fax: + 32 3 3955700  
Email: roberto.cesari@ec.europa.eu

Mr. Orlando FACHADA  
Principal Administrator - Desk Officer (International  
Fisheries)  
International Affairs, Law of the Sea and Regional  
Fisheries Organizations  
Directorate-General for Maritime Affairs and  
Fisheries  
Rue Joseph II  
Bruxelles, Belgique  
Tel: +32 2 299 0857  
Fax: +32 2 2955700  
Email: orlando.fachada@ec.europa.eu

Ms. Mercedes ALONSO  
Subdirectora General de Acuerdos Organizaciones  
Regionales de Pesca  
Direccion General de Recursos Pesqueros y  
Acuicultura  
Ministerio de Medio Ambiente  
Y Medio Rural Y Marino  
Velazquez 144  
28006 Madrid  
Tel: +91 347 6040  
Fax: +91 347 6042  
Email: malonsof@marm.es

SR. Ramon DE LA FIGUERA  
Subdirectora General de Acuerdos y ORPS Jefe De  
Servicio  
Madrid 28009  
SPAIN  
Tel: +34 913475940  
E-mail: rdelafiguera@morm.es

Mr. Michel GOUJON  
Directeur  
Organisation des Producteurs de Thon Congelés et  
Surgelés  
ORTHONGEL  
11 bis, rue des Sardiniers  
29900 Concarneau  
Phone: +33 (0) 2 98971957  
Fax: +33 (0) 2 98508032  
Email: orthongel@orthongel.fr

Mr. David GUYOMARD  
Scientific Studies Project Manager  
Reunion Island Regional Committee for Sea  
Fisheries and Agriculture  
47 rue Evariste de Parny  
B.P 295-97827 Le Port cedex  
Reunion Island France  
Tel: +262 02 62422375  
Fax: +262 02 62422405  
Email: dguyomard.crpm@wanadoo.fr

Mr. Jean-Luc HALL  
Adjoint, Direction de la Mer-Sud Océan Indien  
P.O.B 11  
Rue de la Compagnie  
Saint Denis 97400  
FRANCE  
Tel: +0692888588  
E-mail: jean-luc.hall@developpement-  
durable.gouv.fr

Mr. Julio MORON  
Director Gerente  
Organización de Productores Asociados de Grandes  
Atuneros Congeladores (O.P.A.G.A.C)  
Ayala, 54-2o. A  
28001 Madrid,  
SPAIN  
Tel: +34 91 431 4857  
Fax: +91 576 12 22  
Email: opagac@arrakis.es

Mr. Anertz MUNIATEGI  
ANABAC (Spanish Purse Seiners Association)  
P.O.B 48370  
Txibitxiaga  
Berneo  
SPAIN  
Tel: +34 946882806  
Fax: + 34 946885017  
E-mail: anabac@anabac.org

#### FRANCE

M. Thierry CLOT  
Chef du Service Pêche des Terres Australes et  
Antarctiques Françaises (TAAF)  
1 rue Gabriel De-jean  
St. Pierre 97410  
FRANCE (Reunion)  
Tel: +262 262967828  
Fax: + 262692967755  
Fax: thierry.clot@taaf.fr

M. Jonathan LEMEUNIER  
Chargé de mission - Affaires Internationales  
Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture  
Ministère de l'agriculture et de la pêche  
3 place de Fontenoy, 75007 Paris  
Tel: +33 (0) 1 49554390  
Fax: +33 (0) 1 49558200  
Email: jonathan.lemeunier@agriculture.gouv.fr

#### GUINEA - GUINEE

#### INDIA - INDE

Dr. K. VIJAYAKUMARAN  
Director General  
Fishery Survey of India, Mumbai 400 001  
India  
Tel: +91 22 22617101  
Fax: +91 22 22702270  
E-mail: vijayettan@yahoo.com

#### INDONESIA - INDONESIE

Agus Apun BUDHIMAN  
Director of Fisheries Resources  
Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
Directorate General of Capture Fisheries  
Jl.Medan Merdeka Timur No.16, Jakarta Pusat 10110  
INDONESIA  
Tel/Fax: +6221 3453008  
E-mail: budhiman@indosat.net.id /  
budhiman2004@yahoo.com

Dr . Ali SUMAN  
Researcher  
Research Institute for Marine Fisheries (RIMF)  
Agency for Marine and Fisheries Research and  
Development (AMFRAD)  
jln Muara Baru Ujung, Jakarta 14440  
INDONESIA  
Tel/Fax:+( 021) 6602044  
E-mail: alisuman\_62@yahoo.com /alis\_@indo.net.id

Dr WUDIANTO  
Senior Reseacher  
Research Center for Fisheries Management and  
Conservation  
Jl. Pasir Putih Ancol Timur, Jakarta Utara  
INDONESIA  
Tel: 62-21-64711940  
Fax: 62-21-6402640  
E-mail: wudianto\_prpt@indo.net.id

#### IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRAN

Mr. Reza Abasspour NADERI  
Head of Omman Sex and Persian Gulf Fishing Group  
Iran Fisheries Organization  
No.236, Fatemi Ave., 2nd Floor,Iran Fisheries  
organization ( Shilat ) , Tehran , I.R.Iran  
IRAN (Islamic Republic of)  
Tel: +9821-66941373  
E-mail: r\_naderimail@yahoo.com

Mr. Reza SHAHIFAR  
Director General of Conservation and Rehabilitation  
of Marine Fish Resources  
Iran Fisheries Organization  
No.236,Fatemi Ave.2nd Floor,Iran Fisheries  
organization ( Shilat ) , Tehran , I.R.Iran  
IRAN (Islamic Republic of)  
Phone: +9891 23278012  
Fax: +9821-66941673  
Email: r.shahifar@gmail.com

#### JAPAN - JAPON

Mr. Yasushi MARUYAMA  
Senior Staff  
Fisheries Agency, Government of Japan  
International Affairs Division  
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907  
JAPAN  
Tel: +81-3-3502-0571  
E-mail: yasushi\_maruyama@nm.maff.go.jp

Ms. Miwako TAKASE  
Assistant Director  
Far Seas Fisheries Division  
Fisheries Agency, Government of Japan  
1-2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-Ku, Tokyo  
100-8907 JAPAN  
Tel: +81-3-6744-2364  
Fax: +81-3-3591-5824  
E-mail: miwako\_takase@nm.maff.go.jp

#### KENYA

Mrs. Nancy GITONGA  
Regional Advisory Committee Coordinator  
RAC Secretariat, SP-SFIF Project  
Museum Hill, Westlands Road  
P.O.B 30786 00100, Nairobi  
KENYA  
Tel: +254 20 3674 000  
Fax: +254 20 3674 341  
E-mail: nancy.gitonga@au.ibar.org /  
nanisgitonga@yahoo.com

Dr. Edward KIMANI  
Marine and Coastal Fisheries Research Coordinator  
KMFRI  
P.O.B 81651  
English Point  
Mombassa 80100  
KENYA  
Tel: 254 0722670037  
E-mail: ekimani@kmfri.co.ke

Mr. Godfrey V. MONORG  
Director of Fisheries  
Fisheries Department  
Ministry of Fisheries Development  
Museum Hill  
PO Box 58187  
Nairobi 00200  
Tel: +254 20 3742320  
Fax: +254 20 3743699  
Email: monorgv@gmail.com

NICHOLAS M NTHEKETHA  
Coast and Marine Regional Director  
Ministry of Fisheries  
P.O B. 90423 Mombassa 80-100  
KENYA  
Phone: +254719667290/+254733685366  
E-mail: mwanzanick@yahoo.com

Mr. Patrick. M ODONGO  
Senior Public Relations Officer  
Ministry of Fisheries Development of Kenya  
Maji House  
P.O.B 58187-00200  
Nairobi  
KENYA  
Tel: +254 202716103  
E-mail: p2008@yahoo.com

Mr. Abeid OSHAAN  
General Manager  
Fish Processor  
Wanainchi Marine Products (K) Ltd  
81841-80100 Mombasa  
KENYA  
Tel:+ 254-722-410 237  
E-mail: aoshaan@wanainchimarine.com

Dr. Renison RUWA  
Deputy Director  
Kenya Marine and Fisheries Research Institute  
Silos, Engloish Point  
P.O.B 81651 Mombassa 80100  
Tel: +254 02 02353903  
Fax: +254 02 02353226  
E-mail: kruwa@kmfri.co.ke

#### KOREA

Mr. Yun Suk CHOI  
Assistant Manager  
Dongwon Industries Co. Ltd  
275 Yangjae-dong, Seocho-gu, Seoul  
REPUBLIC OF KOREA  
Tel: +82-2-589-3091  
Fax: +82-2-589-4397  
E-mail: yoonthug@dongwon.com  
Republic of Korea  
Phone: +82-2-589-3091  
E-mail: yoonthug@dongwon.com

Ph.D. Zang Geun KIM  
Senior Scientist  
Fisheries Resources Management Division  
National Fisheries Research & Development Institute  
152-1, Haeanro, Gijang-eup, Gijang-gun Busan 619-705  
REPUBLIC OF KOREA  
Tel: +82-51-720-2310  
Fax: +82-51-720-2277  
E-mail: zgkim@nfrdi.go.kr

Mr. In Keun PARK  
General Manager  
International Affairs Dept. I  
Korea Overseas Fisheries Association  
6th.fl. Samho Center Bldg, "A"  
275-1, Yangjae-Dong, SeoCho-Ku, Seoul  
REPUBLIC OF KOREA  
Tel: +82-2-589-1612  
Fax: +82-2-589-1630-1  
E-mail: parkik@kosfa.org

Mr. Jeongseok PARK  
Assistant Director  
International Fisheries Organization Division,  
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and  
Fisheries  
88 Gwanmun-ro Gwacheon-si, Gyeonggi-do 427-719  
REPUBLIC OF KOREA  
Tel: +82-2-500-2417  
Fax: 82-2-503 9174  
Email: icdmomaf@chol.com;  
jspark3985@paran.com

## MADAGASCAR

Mr. Diary, Mirindra RAHOMBANJANAHARY  
Scientifique  
Unité Statistique Thonière d'Antsiranana (USTA)  
Direction Régionale de la Pêche et des Ressources  
Halieutiques, Antsiranana 201  
MADAGASCAR  
Tel: +261 330505329  
E-mail: diarmirindra@yahoo.fr

Mr Andriamaharo NY Aina TANTELY  
Chief of Service of Marine Fisheries  
Ministry of Fisheries  
Lot IVI 78 Antanety Nord Ambohimananina  
Antananarivo 101 MADAGASCAR  
Tel: +261 340529185  
E-mail: tantelyaina02@gmail.com

## MALAYSIA - MALAISIE

Mr. Gulamsarwar bin JAN MOHAMMAD  
Director of Licencing & Resource Management  
Division  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture Agro based Industry of  
Malaysia  
Precint 4, 62628 Putrajaya  
MALAYSIA  
Tel: + 03-88704406  
Fax: +03-88891233  
E-mail: gulamsarwar@dof.gov.my

## MAURITIUS - MAURICE

Mr. Devanand NORUNGEE  
Divisional Scientific Officer  
Ministry of Fisheries and Rodrigues  
John Kennedy St.  
Port Louis  
MAURITIUS  
Tel: +230 2110604  
Fax:+230 208 1929  
E-mail: dnorungee@mail.gov.mu

Mr. Leelawant UJODHA  
Acting Principal Assistant Secretary  
Ministry of Fisheries and Rodrigues  
John Kennedy St.  
Port Louis  
MAURITIUS  
Tel: +230 2112455  
Fax:+230 2113407  
E-mail: lpillaynarrainen@mail.gov.mu

## OMAN - OMAN

Dr. Ahmed Mohammed AL MAZROUAI  
Director of Fisheries Development  
Ministry of Fisheries Wealth  
Muscat  
PO Box 374, Postal Code: 324  
Tel: +968 24688282  
Email: ahmed483@omantel.net.om /  
ahmed.mazroui@mofw.gov.om

## PAKISTAN - PAKISTAN

Mr. Shaukat HUSSAIN  
Director General  
Marine Fisheries Department, Ministry of Livestock  
& Dairy Development,  
Fish Harbour, West Wharf, Karachi 74000  
PAKISTAN  
Tel:+92-21-99214890-4  
Fax: +92-21-99214895  
E-mail: director\_mfd@yahoo.com

## PHILIPPINES

## SEYCHELLES

Roy CLARISSE  
Deputy Managing Director  
Seychelles Fishing Authority  
Fishing Port, Victoria, Mahe  
Box 449  
SEYCHELLES  
Tel: +248 670300  
Fax: +248 224508  
Email: rclarisse@sfa.sc / royc@sfa.sc

Mr. Vincent LUCAS  
Manager- Research and Development Division  
Seychelles Fishing Authority  
Fishing Port, Victoria, Mahe  
P.O. Box 449,  
SEYCHELLES  
Tel: +248 512323 / 670300  
Fax: +248 224508  
E-mail: vlucas@sfa.sc

Mr. Rondolph PAYET  
Chairperson of IOTC  
Regional Executive Secretary  
Regional Management Unit, c/o KMFRI  
SWIOFP South West Indian Ocean Fisheries  
Project (World Bank)  
P.O.Box 86151-80100  
English Road  
Mombasa  
KENYA  
Tel: + 254 208023924  
Fax: + 254 412001133  
Email: rpayet@gmail.com

Mr. Jan ROBINSON  
Research Manager  
Seychelles Fishing Authority  
P.O. Box 449 Fishing Port  
Victoria  
SEYCHELLES  
Tel: +248 670338  
Fax: 284 224508  
Email: jrobinson@sfa.sc

## SIERRA LEONE

## SRI LANKA

Mr. Roshan FERNANDO  
Executive Director/CEO  
Tropic Fisheries  
Tess Group of Companies  
Thammita Road, Negombo  
SRI-LANKA  
Tel: +94-777-301996  
Fax: +94-312233348  
E-mail: roshan@tropicfish.lk / roshan\_f@slnet.lk

Dr. Dan Malika GUNASEKERA  
Attorney-at-Law (Sri-Lanka), LL.M cum lande  
(Utrecht),  
PhD cum lande (Hamburg)  
541/2, D.P. Wijesinghe Mawatha  
Jayanadhapura, Pelawatha  
Battaramulla  
SRI-LANKA  
Tel: +94 777577179  
E-mail: malikagunasekera@hotmail.com

Dr. Hiran JAYEWARDENE  
Chairman  
National Aquatic Resources Research &  
Development Agency, Crow Island, Colombo 15,  
SRI-LANKA  
Tel: +94 112521881/ 0777361088  
Fax: +94 112521881  
E-mail:  
iomacsecretariat@gmail.com/chairman@havr.ac.lk

Mr. INDRA RANASINGHE  
Director General (Technical)  
Ministry of Fisheries and Aquatic Resources  
Development  
New Secretariat Maligawatta, Colombo 10, Sri  
Lanka  
SRI-LANKA  
Tel: +94 11-2329666, Mobile: 071-8724161  
Fax: +94 11-4610708  
E-mail: iranapiu@yahoo.com

Mr. Prabhash SUBASINGHE  
Managing Director  
Gloab Sea Foods (Pvt) Ltd  
No.65/3, D S Fonseka Road, Colombo 05,  
SRI-LANKA  
Tel: +94-11-2598831  
Fax: +94-11 2551091  
E-mail: prabhash@amaseuro.com

Mr. Parakrama Rupananda Kulasekara  
WEERASINGHE  
General Manager  
AmAsEuro Holdings (PVT) LTD.  
Global Sea Foods (Pvt) Ltd.,  
No.65/3, D S Fonseka Road, Colombo 05, Sri Lanka  
SRI-LANKA  
Tel: +94-11-2598831  
Fax: +94-11-2597842  
E-mail: parakrama@amaseuro.com

## SUDAN - SOUDAN

Dr. Abdalla G.EL EL NAIEM  
Fisheries Consultant  
Director of Fishery Research Center  
Khartoum,  
SUDAN  
Tel: +249 918567259/ +249 123077075  
E-mail: abdallaelnaiem@gmail.com

## TANZANIA

Mr. Hosea, Gonza MBILINYI  
Director  
Fisheries Development Division  
Ministry Of Livestock and Fisheries Development  
P. O.B 2462, Dar Es Salaam,  
United Republic of TANZANIA  
Tel: +255-22-2860470/1  
Fax: +255-22-2860472  
E-mail: hoseagonza@yahoo.com

Mr. G.F. NANYARO  
Director General  
Tanzania Deep Sea Fishing Authority  
P.O.B 56, Zanzibar  
TANZANIA  
Tel: +255 24 2234547/+255 784 423307  
Fax: +255 24 2234548  
E-mail: gfnanyaro@yahoo.com

## THAILAND - THAÏLANDE

Mr. Pirochana SAIKLIANG  
Director, Deep Sea Fishery Technology Research and  
Development Institute  
Department of Fisheries  
7th Plodprasop Building, Kasetklang, Chatuchak,  
Bangkok 10900  
THAILAND  
Tel: +66 6835467848  
Fax: +66 25620543  
E-mail: pirochas@hotmail.com

## UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

Dr. Christopher MEES  
Development Director  
MRAG  
18 Queen Street London W1J 5PN  
UNITED KINGDOM  
Tel: +44 2072557783  
Fax: +44 207499 5388  
E-mail: c.mees@mrag.co.uk

Mr. John PEARCE  
Senior Consultant  
MRAG Ltd  
18 Queen Street, London W1J 5PN  
UNITED KINGDOM  
Tel: +44 20 7255 7780  
Fax: +44 20 7499 5388  
E-mail: j.pearce@mrag.co.uk

## VANUATU

**COOPERATING NON-CONTRACTING PARTIES  
PARTIES COOPERANTES NON-CONTRACTANTES**

**MALDIVES - MALDIVES**

Dr. Hussain Rasheed HASSAN  
Minister of State for Fisheries and Agriculture  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
Velaanaage Building, 7th Floor  
Ameeru Ahmed Magu  
Male' 20 -05  
MALDIVES  
Tel: +960 - 3330096  
Fax: +960 3326558  
E-mail: hussain.hassan@fishagri.gov.mv

Dr. M. Shiham ADAM  
Director General  
Marine Research Centre  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
H. White Waves  
Malé, 20025  
MALDIVES  
Tel: +(960) 331-3681  
Fax: +(960) 332 2509  
E-mail: msadam@mrc.gov.mv

Mr. Hussain SINAN  
Senior Research Officer  
Fisheries Management Agency  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
Velaanaage Building, 7th Floor  
Malé, 20025  
MALDIVES  
Tel: +(960) 3339266  
Fax: +(960) 3326558  
E-mail: hussain.sinan@fishagri.gov.mv

Mr. Ahmed BUNNYAMIN  
President  
Maldives Seafood Processors & Exporters  
Association

M.Marble 5th Floor, Kanbaa Aisa Rani Hingun,  
Male'  
MALDIVES  
Tel: +960 7776382  
Fax: +960 3320175  
E-mail: president@maldivesseafoodassociation.org

Mr. Mohamed WASEEM  
Vice President  
Maldives Seafood Processors & Exporters  
Association  
M.Marble 5th Floor, Kanbaa Aisa Rani Hingun,  
Male' '  
MALDIVES  
Tel: +960 7776655  
Fax: +960 3320178  
E-mail: ensis@dhivenet.net.mv

Mr. Mohamed RASHEED  
Maldives Seafood Processors and Exporters  
Association  
M. Marble 5th Floor, Kambaa  
Aisa Rani Higu  
Male'-20070  
MALDIVES  
Tel: +960 3330982  
Fax: +960 3320175  
E-mail: rasheed@horizonfisheries.com

**SENEGAL - SENEGAL**

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD –**

**URUGUAY**

**OBSERVERS  
OBSERVATEURS**

**MOZAMBIQUE**

Mr. Florian GIROUX  
Adviser  
Monitoring, Control & Surveillance  
National Directorate of Fisheries Administration  
Rua Consiglier Pedrosa 347 (3 Andar) - Maputo  
MOZAMBIQUE  
Tel: +258 21.30.28.36  
E-mail: giroux.florian@gmail.com

Mr. Domingos GOVE  
National Director  
Ministry of Fisheries  
Fisheries Research Institute  
Mao Tse Tung Av. No 381. Maputo  
MOZAMBIQUE  
Tel: +258-82-6546483 /+258-82-3118530  
E-mail: domingosgove1@hotmail.com

Mr. Simeao LOPES  
Director General  
National Fisheries Administration  
Ministry of Fisheries  
Rua Consiglier Pedrosa no. 347, Maputo  
MOZAMBIQUE  
Tel: +258 21358000  
Fa: +258 21320335  
Email: slopes42@hotmail.com /  
slopes@adnap.gov.mz

Ms. Elsa da Gloria PATRIA  
Technical  
National Fisheries Administration  
Ministry of Fisheries  
Consaglieri Pedroso, street, nr. 347, Maputo  
MOZAMBIQUE  
Tel: +258 21358000  
Fax: +258 21 320335  
E-mail: [elsapatria@yahoo.com.br](mailto:elsapatria@yahoo.com.br)  
[/epatria@adnap.gov.mz](mailto:epatria@adnap.gov.mz)

**COALITION FOR FAIR FISHERIES  
ARRANGEMENTS**

Ms. Hélène BOURS  
Adviser  
Coalition for Fair Fisheries Arrangements (CFFA)  
Route d'Amonines, 15 - 6987 Rendeux, Belgium  
Tel: +32 84477177  
Fax: +32 477430171  
E-mail: [bours.helene@scarlet.be](mailto:bours.helene@scarlet.be) /  
[helene.bours@gmail.com](mailto:helene.bours@gmail.com)

**SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES  
COMMISSION**

Mr. Aubrey HARRIS  
Secretary  
South West Indian Ocean Fisheries  
Commission (SWIOFC)  
FAO-SFS  
P.O.B 3730  
Samora Machel Street, Tendeseka Park, Harare  
ZIMBABWE  
Tel : + 263 4253655/7  
Email : [aubrey.harris@fao.org](mailto:aubrey.harris@fao.org)

**WORLD WIDE FUND FOR NATURE  
FONDS MONDIAL POUR LA NATURE**

Dr. Didier FOURGON  
Fisheries Programme Officer  
WWF-MWIOPO (WWF Madagascar & West Indian  
Ocean Programme Office  
B.P. 738 (101) Antananarivo,  
MADAGASCAR  
Tel: +261 34 49 888 04/05  
Fax: +261 20 22 348 88  
E-mail: [dfourgon-mg@wwf.mg](mailto:dfourgon-mg@wwf.mg)

Mr. Kwame MFODWO  
Law Faculty  
Monash University/ WWF  
Wellington road  
Clayton, Melbourne  
AUSTRALIA  
Tel: +61 395602254  
E-mail: [kwame.mfodwo@monash.edu](mailto:kwame.mfodwo@monash.edu)

Dr. Amani NGUSARU  
Coastal East Africa Initiative  
WWF Tanzania Programme Office  
Plot 350, Regent Estate Mikocheni  
P.O.B 63117  
Dar es Salaam  
TANZANIA  
Tel: +255 22 2700077/1  
Fax: +255 22 2775535  
E-mail: [angusaru@wwftz.org](mailto:angusaru@wwftz.org)

Ms. Siew Funs SONG  
Law Faculty  
Monash University/WWF  
Sydney 2000  
AUSTRALIA  
Tel: +61 449795650  
E-mail: [siew.song@monash.edu](mailto:siew.song@monash.edu)

**INDIAN OCEAN TUNA COMMISSION (IOTC) SECRETARIAT  
SECRETARIAT DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN (CTOI)**

Mr. Alejandro ANGANUZZI  
Executive Secretary  
P.O.Box 1011  
Victoria, Seychelles  
Phone: +248 225494  
Fax: +248 224364  
Email: [alejandro.anganuzzi@iotc.org](mailto:alejandro.anganuzzi@iotc.org)

Mr. David Wilson  
Deputy Secretary  
P.O.Box 1011  
Victoria, Seychelles  
Phone: +248 225494  
Fax: +248 224364  
Email: [david.wilson@iotc.org](mailto:david.wilson@iotc.org)

Mr. Julien MILLION  
Fishery Officer  
P.O.Box 1011  
Victoria, Seychelles  
Phone: +248 225494  
Fax: +248 224364  
Email: [julien.million@iotc.org](mailto:julien.million@iotc.org)

Ms Claudia MARIE  
Bilingual Secretary  
P.O.Box 1011  
Victoria, Seychelles  
Phone: +248 225494  
Fax: +248 224364  
Email: [claudia.marie@iotc.org](mailto:claudia.marie@iotc.org)

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Sylvia Amisi  
Ernest J. kongani  
Maria-Lily Pavlidis  
Gilbert Manirakiza  
Chantal Mariotte  
Joe Keguro Muhindi

*With thanks to the support staff from the Ministry for  
Fisheries Development of Kenya*

Stephen Ndegwa  
Peter Nyongesa  
Carren Oguda  
Glady's Nyakinyua  
Stephen Gichimu  
Patience Mwandido  
Evans Matongo  
Henry Kariuki  
Purity Macharia  
Lucy Onyancha  
Joseph Otieno  
Kennedy Muli

## ANNEXE II

### **DISCOURS D'OUVERTURE DE L'HONORABLE AMASON JEFFAH KINGI, MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES DU GOUVERNEMENT DU KENYA**

Le Secrétaire Permanent, Ministre du Développement des Pêches  
Professeur Micheni Ntiba  
Le Secrétaire Général de la CTOI, M. Alejandro Anganuzzi  
Mesdames et Messieurs les Délégués nationaux  
Mesdames et Messieurs

Je saisis cette opportunité pour vous saluer tous en cette heureuse occasion de la réunion du comité technique, en session sur les critères d'attribution de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Pour ceux d'entre vous qui viennent d'au-delà du Kenya, je voudrais souhaiter la bienvenue dans ce superbe pays, et plus particulièrement dans la ville de Nairobi. Soyez ici comme chez vous, profitez de cette atmosphère détendue et assurez-vous d'effectuer un safari pour découvrir la variété de notre faune, ainsi que nos campagnes.

Cette réunion a été rendue nécessaire par la situation actuelle qui estime les stocks de thons comme totalement exploités, voire surexploités. La résolution du groupe de travail est censée faire à la Commission des propositions sur les problématiques d'exploitation des stocks de thons. Mon espoir est que les présentes délibérations amènent la Commission à dégager une stratégie de gestion des ressources de thons, afin de garantir l'équité entre les générations.

Mesdames et messieurs, chers invités,

La zone de pêche de l'Océan indien a connu l'un des programmes de marquage de thons les plus fructueux, avec plus de 16 000 poissons marqués, et 10 000 récupérés. La richesse des informations recueillies via ce programme devrait également être utilisée pour assurer une meilleure gestion des ressources de thons. Les thons sont connus pour être de grands migrateurs, et sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur les Droits de la Mer (CNUDM), ils sont censés être gérés localement. Un Système de Contrôle et de Surveillance (SCS) effectif est toujours un défi, et j'aimerais en appeler à tous les pays pour qu'ils améliorent leurs mesures du ressort de l'état du pavillon et de l'état du port afin de lutter contre le pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN). L'harmonisation des peines localement encourues par les contrevenants devrait également être encouragée pour dissuader les activités de pêche illégale.

Un travail de collecte des données est un outil important pour la prise de décision. Cependant, il est reconnu que la collecte de données est un exercice coûteux, qui devient parfois un véritable cauchemar logistique à entreprendre, spécialement le problème des observateurs. Une telle attribution de ressources aux activités SCS est supervisée par les planificateurs, mais les données des SCS jouent un rôle important pour les aider dans leur prise de décision.

Les informations recueillies aident énormément au développement et à une utilisation appropriée des ressources halieutiques, prenant en compte le Code de Conduite pour une des Pêche Responsable.

Mesdames et Messieurs

Les relevés des prises ont montré que l'exploitation des stocks de thons dans l'océan Indien a atteint un record historique durant les saisons 2004 à 2006, depuis lesquelles la tendance est baissière. L'histoire nous a montré que sans une gestion spécifique des stocks de poissons, l'effondrement des pêches est probable, et c'est pour empêcher cela que nous sommes réunis ici.

La collecte des données relatives aux thons dans la région n'a pas été particulièrement efficace, et en l'absence de données, la prise de décisions devient difficile. Je voudrais ici exhorter l'ensemble des membres et des parties coopérantes non contractantes de la CTOI à s'assurer que les données sur les prises de thons

par leurs flottes sont bien documentées et rapportées en temps voulu, afin que le Comité scientifique puisse établir de meilleures évaluations pour une gestion appropriée des stocks. Je voudrais également remercier la CTOI pour avoir débloqué des fonds afin que les scientifiques issus des pays en développement puissent assister aux réunions des groupes de travail, et je conseille vivement aux pays de tirer parti de ces fonds pour accroître leur compréhension de l'état du stock.

Distingués invités,

Le problème de la piraterie somalienne a affecté l'industrie thonière et je recommande vivement à cette réunion de s'assurer que ce problème ait la plus haute importance lors de la session de Nairobi, et, éventuellement, à la réunion des membres.

En tant que pays, le Kenya a entrepris des démarches significatives en créant un ministère spécifiquement responsable de la gestion et du développement des ressources halieutiques, connu comme le Ministère du Développement des Pêches. Le ministre a entrepris diverses initiatives, orientées vers l'accroissement de la contribution des pêches à l'économie nationale. La politique du Kenya en matière d'océans et de pêcheries accorde une haute priorité au développement des pêcheries marines kenyanes, principalement du fait de la réduction de la production dans les pêcheries continentales. La production marine actuelle s'élève à 7 000 tonnes contre les 150 000 potentielles que le pays envisage d'exploiter. La politique de mon ministère tient dans l'amélioration de l'exploitation des eaux territoriales et de la ZEE au travers de partenariats public-privé.

Le pays a adopté une note de service émanant du gouvernement, qui vise à mettre en place une garde côtière ayant pour fonction de protéger les eaux des activités illégales. Un conseil inter-agences des pêcheries océaniques kenyanes a été formé dans le but de fournir un cadre global à la gouvernance de l'océan.

Le Kenya est en train de finaliser le plan de développement de sa flotte, qui sera bientôt transmis à la CTOI. La production actuelle des eaux marines a été faible, mais la politique des pêches récemment initiée par le gouvernement vise à assurer l'utilisation des eaux territoriales et de la ZEE. Dans cette optique, le gouvernement est en train de mettre en place un port de pêche à Lamu afin d'améliorer l'infrastructure actuellement disponible.

J'ai espoir que dans cinquante ans d'ici, lorsque nous pénétrerons dans le marché de Tsukiji, nous pourrions encore y trouver beaucoup de sashimi en provenance de l'océan Indien. Qu'en entrant dans un supermarché à Madrid, nous pourrions encore trouver des conserves de thon de l'océan Indien. Qu'une visite à Antsirana nous permettra encore de trouver les thons rôtis par les habitants le long des rues. Qu'arrivé à Colombo, l'industrie navale dédiée aux thons emploiera encore des constructeurs de bateaux, tandis qu'il y aura toujours des ouvriers des conserveries aux Seychelles.

Enfin, Honorables délégués, je voudrais vous inciter à aborder la question avec un esprit mesuré. Ceux d'entre nous qui ont connaissance du Cauchemar de Darwin sont bien conscients de la façon dont les faits peuvent être manipulés pour s'accorder aux intérêts partisans, ce que j'espère ne pas voir survenir au cours de cette réunion de Nairobi.

Laissons l'espoir désintéressé pour les générations futures être notre principe directeur, en parvenant à la position qui sera présentée à la réunion des membres.

Avec ces brèves remarques, c'est à présent un plaisir pour moi de déclarer cette réunion officiellement ouverte.

**ANNEXE III**  
**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES**  
**D'ALLOCATION**

**1. Ouverture de la réunion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Informations de fond**

- a. **Revue des systèmes d'allocation des quotas en place dans les autres ORGP-thons**
- b. **Critères d'élaboration d'un système de quotas pour les ressources thonières de l'océan Indien**

**4. Propositions de critères pour un système d'allocation de quotas de la CTOI**

- a. **Proposition A, soumise par l'Indonésie**
- b. **Proposition B, soumise par les Seychelles**
- c. **Proposition C, soumise par l'UE**
- d. **Proposition D, soumise par la R.I. d'Iran**
- e. **Proposition E, soumise par la Corée**

**5. Adoption du rapport**

## ANNEXE IV

### LISTE DES DOCUMENTS

Reference / Référence	Title / Titre
IOTC-2011-SS4-01	[E] Agenda [F] Ordre du Jour
IOTC-2011-SS4-02	[E] List of documents [F] Liste des documents
IOTC-2011-SS4-PropA	[E] The criteria to use in allocating quotas amongst CPCs of IOTC. <i>Submitted by Indonesia.</i> [F] Proposition de critères à utiliser pour l'allocation des quotas entre CPCs de la CTOI. <i>Soumis par l'Indonésie.</i>
IOTC-2011-SS4-PropB	[E] On establishing a quota allocation system for the main targeted species in the iotc area of competence. <i>Submitted by Seychelles.</i> [F] Sur la mise en place d'un système d'allocation de quotas pour les principales espèces cibles dans la zone de compétence de la CTOI. <i>Soumis par les Seychelles.</i>
IOTC-2011-SS4-PropC	[E] On establishing a quota allocation system for the main targeted species in the iotc area of competence. <i>Submitted by the EU.</i> [F] Sur la mise en place d'un système d'allocation de quotas pour les principales espèces cibles dans la zone de compétence de la CTOI. <i>Soumis par l'UE.</i>
IOTC-2011-SS4-PropD	[E] On establishing a quota allocation system for the main targeted species in the IOTC area of competence. <i>Submitted by the I.R. of Iran.</i> [F] Sur la mise en place d'un système d'allocation de quotas pour les principales espèces cibles dans la zone de compétence de la CTOI. <i>Soumis par la R.I. d'Iran.</i>
IOTC-2011-SS4-PropE	[E] Korean proposal on setting historical reference year and other considerations. <i>Submitted by the Republic of Korea.</i> [F] Proposition coréenne sur la définition de l'année de référence historique et autres considérations. <i>Soumis par la République de Corée.</i>
<b>Information document / Document d'information</b>	
IOTC-2011-SS4-Inf01	[E] A comparison of the four quota allocation proposals submitted to IOTC. <i>Submitted by the United Kingdom.</i> [F] Une comparaison des quatre propositions d'allocation de quotas soumises à la CTOI. <i>Soumis par le Royaume Uni.</i>

**ANNEXE V**  
**DECLARATIONS DE LA REPUBLIQUE DE MAURICE ET DU ROYAUME UNI**  
**CONCERNANT LA PROPOSITION D'ALLOCATION DE QUOTAS AU ROYAUME UNI SUR**  
**LA BASE DE L'ARCHIPEL DES CHAGOS**

**Déclaration de la République de Maurice**

- a) aMaurice ne reconnaît pas le soi-disant « Territoire britannique de l'océan Indien ». L'Archipel des Chagos fut illégalement extrait du territoire mauricien avant son indépendance, en violation des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et 2066 (XX) du 16 décembre 1965.
- b) Selon les lois mauriciennes et internationales, l'Archipel des Chagos, y compris Diego Garcia, est sous souveraineté mauricienne. Maurice fait donc objection à la proposition d'une allocation de quotas au Royaume Uni au titre de l'Archipel des Chagos.
- c) Dans le mesure où l'Archipel des Chagos fait partie intégrante de la République de Maurice, le calcul de la proportion nominale des captures de référence de la République de Maurice doit inclure les prises par zones dans les eaux de l'Archipel des Chagos.

**Déclaration du Royaume Uni**

Le Royaume Uni n'a aucun doute sur sa souveraineté sur le Territoire Britannique de l'océan Indien, qui fut cédé à la Grande Bretagne en 1814 et est resté depuis lors une dépendance britannique.

Comme le gouvernement britannique l'a indiqué à de multiples occasions, nous avons entrepris de céder ce Territoire à Maurice lorsqu'il ne sera plus nécessaire à notre défense.

Il est important que le BIOT reçoive un quota, afin que celui-ci soit disponible le jour où le Territoire sera cédé à Maurice.

## **ANNEXE VI**

### **PRINCIPES DIRECTEURS DE BASE ARRETES PAR LES ETATS RIVERAINS AYANT UNE VISION COMMUNE**

Un groupe d'états riverains partageant une vision commune (« le Groupe ») et participant à la Réunion du Comité technique de la CTOI sur les critères d'allocation (Nairobi, 16-18 février 2011), s'est réuni en marge des sessions plénières, le matin et l'après-midi du 17 février 2011. Le Groupe a reconnu les aspects positifs des cinq propositions (UE, Seychelles, Indonésie, Iran et Corée) qui furent présentées durant la réunion. Les états riverains, bien que reconnaissant les efforts constructifs et substantiels déployés par ces 5 CPC pour leurs propositions, ont noté qu'il n'était pas possible, à ce stade, de décider d'un ensemble de critères d'allocation qui pourraient être utilisés pour l'élaboration d'un système compréhensif de quotas.

Le Groupe est formé des états suivants :

1. Australie
2. Comores
3. Inde
4. Indonésie
5. Iran (République islamique d')
6. Kenya (République du)
7. Madagascar (République de)
8. Maldives (République de)
9. Maurice
10. Mozambique
11. Oman (Sultanat d')
12. Pakistan
13. Seychelles
14. Sri Lanka
15. Soudan
16. Tanzanie
17. Thaïlande



Le Groupe a discuté et a arrêté ce qui suit comme principes directeurs qui pourraient être utilisés pour formuler des critères d'allocation :

1. Dans le contexte de l'allocation, toutes les captures historiques réalisées dans la ZEE d'un état riverain seront attribuées à cet état riverain. Les captures historiques réalisées en haute mer seront attribuées à l'état du pavillon.
2. Aucun état riverain ne devra avoir un référence inférieure à sa situation actuelle.
3. Il faudra définir un mécanisme pour les nations pêchant en eaux lointaines nouvelles entrantes.
4. Une lutte effective contre la pêche INN est fondamentale dans le cadre de l'allocation des quotas.
5. Il faudrait prendre en compte la durabilité de la ressource.
6. Il faudrait prendre en compte le niveau de durabilité de la ressource en ce qui concerne les captures accessoires.
7. Les besoins et vulnérabilités particuliers des communautés côtières et des petits états insulaires, y compris les aspects socio-économiques et de sécurité alimentaire devront être pris en compte.
8. Il faudrait prendre en compte le niveau de durabilité de la ressource en ce qui concerne les captures accessoires et les techniques de pêche.
9. Les transferts (« bail ») d'allocation devraient être autorisés.
10. Les quotas pourront être utilisés n'importe où dans la zone de compétence de la CTOI, mais une licence sera requise pour pêcher dans la ZEE d'un autre état.

Le Groupe a également décidé de proposer une mesure de gestion intermédiaire qui pourra être appliquée en attendant qu'un système complet de gestion des quotas soit mis en place. Cette mesure de gestion sera proposée lors de la prochaine session de la Commission à Colombo.

Le Groupe a apprécié l'appui fourni par le WWF pour l'organisation d'une réunion préparatoire entre les états riverains, le 15 février 2011, durant laquelle ces principes directeurs furent décidés.

Le 18 février 2011.